

CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUDUN

du jeudi 24 mars 2016

*Compte-rendu préparé par le groupe municipal « Châteaudun 2020 »
et rédigé par Laurent Briand.*

Préambule :

CM = Conseil Municipal

Liste « Châteaudun 2020 », étaient présents les quatre membres du groupe : Claudine Badufle, Laurent Briand, Rémi Colas et Fabien Verdier.

ORDRE DU JOUR

•Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2016

• Finances

- Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015 – Budget principal et budgets annexes
- Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015 – Budget régie municipale O.T.S.I.
- Budget primitif 2016 – Budget général
- Budget primitif 2016 – Budgets annexes
- Budget primitif 2016 – Régie municipale de l'O.T.S.I.
- Autorisation de programme – Caserne Kellermann – Locaux associatifs et aménagement de jardins publics
- Fiscalité – Vote des taux
- Association « Les Amis de l'Europe » – Demande de subvention exceptionnelle
- Multi-Accueil – Demande de dédommagement
- Marché de renouvellement du parc de photocopieurs – Marché complémentaire

• Travaux/Environnement

- Eau potable - Équipement et raccordement d'Orsonville – Demande d'aide financière à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

• Urbanisme

- Dénomination de voie – Rue Louis Pergaud
- Dénomination de voie - Rue de la Bruyère

• Culture

- Médiathèque – Achat de liseuses - Demande de subvention auprès de la D.R.A.C.
- Médiathèque – Publics empêchés – Demande de subvention auprès du C.N.L.
- Médiathèque – Lire en short – Demande de subvention auprès du C.N.L.
- Commémorations de la guerre 1914-1918 – Mission Centenaire – Demande de subventions

• Personnel

- Démarche d'évaluation des risques professionnels pour la réalisation du document unique – Demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention (F.N.P.) de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (C.N.R.A.C.L.)
- Centre nautique - Création d'un poste de saisonnier
- Centres de loisirs (Bois des Gâts et Mail Henry-Vincent) – Création de postes de saisonniers

Porté à connaissance des décisions

• Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2016

> Approuvé avec 28 votes pour (Listes M.Venot, M.Philippot, M.Huguet), 4 abstentions (M.Verdier).

Représentés 32 conseillers municipaux sur 33, le troisième représentant de la liste de M.Huguet étant absent depuis la démission de M.Caplain.

• **Finances**

- REPRISE ANTICIPÉE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2015 BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

L'instruction M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation qui a lieu lors du vote du compte administratif.

L'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif) et dans leur intégralité, les résultats de l'exercice antérieur.

Ces résultats doivent être justifiés par :

- Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable),
- Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2015 (établis par l'ordonnateur),
- Et soit le compte de gestion, s'il a pu être établi, soit une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget (produits et visés par le comptable)

Ainsi, sur le budget principal et ses budgets annexes, les résultats 2015 constatés par Monsieur le Maire et attestés par Monsieur le Trésorier Municipal ont été présentés. (CF – les 2 Pièces n°1 jointes en annexe)

> Approuvé avec 28 votes pour (Listes M.Venot, M.Philippot, D.Huguet) et 4 abstentions (Liste M.Verdier).

**BUDGET PRIMITIF 2016 – BUDGET GÉNÉRAL & BUDGETS ANNEXES
(CF – Pièce n°2 budget général)**

M.Venot : Budget dans la ligne de 2015, conforme aux orientations. Budget de priorités en fonction des besoins et moyens. M.Venot veut retrouver de la capacité financière en réduisant le recours à l'emprunt et la fiscalité.

Comme à son habitude M.Venot dénonce des pertes de charges à cause du gouvernement. Tout de même conscient de raconter toujours la même chose il annoncera ne pas vouloir rappeler toutes les « causes » qui sont toujours les mêmes.

Il énumère ensuite ses mesures budgétaires et se délivre un satisfecit concernant l'emprunt.

M.Venot dira ensuite que l'aboutissement de la grande CDC pour 2017 est inéluctable tandis que la commune nouvelle voit de nombreuses communes se mettre en retrait.

Mme Valentini (groupe Huguet) : voirie prise en compte sur nos propositions, c'est bien mais pas pour le reste aussi nous ne vous suivrons pas.

Par ailleurs nous ne sommes pas dupes car nous connaissons votre responsabilité dans l'histoire de la gestion de la ville. Avec le même ordonnateur les mêmes dérives qu'à la fin des années 80 se profilent.

M.Venot : je ne reviendrai pas sur cette intervention et rappellerai simplement le manque d'anticipation de M.Huguet dans la gestion de la ville.

M.Verdier : D'accord sur les objectifs mais pas sur les augmentations de personnels et les charges à caractère général.

M.Venot : je ne souhaite pas rentrer dans le détail (effectivement mieux vaut éviter les sujets qui fâchent et qui mettent en exergue les mauvais choix de gestion de M.Venot. Une constante depuis 1983).

BUDGET PRIMITIF 2016

>Vote BUDGET GENERAL - Approuvé avec 26 votes pour (Listes M.Venot, M.Philippot), 6 contre (Listes M.Huguet et M.Verdier).

>Vote BUDGETS ANNEXES - Approuvé avec 26 votes pour (Listes M.Venot, M.Philippot), 2 Abstentions (Liste M.Huguet) et 4 contre (Liste M.Verdier).

- AUTORISATION DE PROGRAMME – CASERNE KELLERMANN LOCAUX ASSOCIATIFS ET AMENAGEMENT JARDIN PUBLIC

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portant définition des autorisations de programme et des crédits de paiement,

Vu l'instruction M14,

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

Les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées.

Dès la délibération, l'exécution peut commencer (signature du marché).

Il est proposé l'ouverture de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) suivante :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2016	> CP 2016
16 /001/025-824/21	CASERNE KELLERMANN LOCAUX ASSOCIATIFS AMENAGEMENT JARDIN PUBLIC	2 676 000 €	200 000,00 €	2 476 000,00 €

>Vote Approuvé avec 28 votes pour (Listes M.Venot, M.Philippot, M.Huguet), 4 Abstentions (Liste M.Verdier).

- FISCALITÉ – VOTE DES TAUX 2016

Afin de fixer le produit attendu au titre de la fiscalité directe locale et de voter les taux d'imposition pour l'année 2016 et suite à la réception de l'état de notification des bases prévisionnelles de la Direction Départementale des Finances Publiques.

La commission des finances a pris connaissance du rapport de présentation afférent.

Il est proposé au conseil municipal de maintenir les taux de 2015, pour l'année 2016, à savoir :

- Taxe d'habitation 31,55 %
- Taxe foncière 30,86 %
- Taxe foncière (non bâti)... 56,65 %

>Approuvé avec 30 votes pour (Listes M.Venot, M.Philippot, F.Verdier) et 2 abstentions (Liste M.Huguet).

- ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

L'association « Les Amis de l'Europe » a accueilli un groupe irlandais en visite en France du 17 au 21 mars dernier.

L'association « Les Amis de l'Europe » sollicite de la Ville une subvention exceptionnelle de 776,00 € afin de prendre en charge les transferts entre l'aéroport et Châteaudun (Aller/Retour) de ce groupe.

Les crédits ont été inscrits au budget primitif de l'exercice 2016.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 776,00 € à l'association « Les Amis de l'Europe » pour l'accueil de ce groupe irlandais.

>Approuvé à l'unanimité

- MULTI-ACCUEIL – DEMANDE DE DEDOMMAGEMENT

Monsieur CARIO a signalé le 25 février la disparition d'une paire de chaussures appartenant à son fils, présent au Multi-Accueil l'Île aux Enfants, section des Bisounours, ce jour-là.

Il apparaît donc opportun de procéder à un dédommagement en faveur de Monsieur Arnaud CARIO, à hauteur de 25,00 €, valeur estimée de ladite paire de chaussures.

>Approuvé à l'unanimité

- MARCHÉ DE RENOUVELLEMENT DU PARC DE PHOTOCOPIEURS - MARCHÉ COMPLÉMENTAIRE

Par délibération n° 2012-081 du 25 juin 2012, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à signer le marché de renouvellement du parc de photocopieurs.

Ce marché a été passé suivant une procédure d'appel d'offres en application des articles 33, 57, 58 et 59 du code des marchés publics, pour une durée de quatre années à compter du 1er juillet 2012.

Il comprend deux lots :

- . lot n° 1 écoles,
- . lot n° 2 services municipaux.

Le lot n° 1 écoles concerne l'achat et la maintenance de 13 copieurs et a été passé avec la société BUSINESS REPRO CENTRE (TOSHIBA) pour les montants suivants :

- . Achat : 25 714,00 € HT,
- . Maintenance : 9 640,49 € HT.

Soit un montant de 35 354,49 € HT pour quatre ans.

Ce lot n'a pas fait l'objet d'avenant.

Le lot n° 2 services municipaux concerne la location et la maintenance de 30 copieurs (26 copieurs petit volume et 4 copieurs gros volume) et a été passé avec la société RICOH pour les montants suivants :

- . Location : 108 386,23 € HT,
- . Maintenance : 26 431,94 € HT.

Soit un montant de 134 818,17 € HT pour quatre ans.

Ce lot n'a pas fait l'objet d'avenant.

Le montant global du marché, arrivant à expiration le 30 juin prochain, est de 170 172,66 € HT.

Les copieurs étant en parfait de fonctionnement et en dessous des quotas maximum d'exploitation, il y a lieu de passer un marché complémentaire d'une durée de un an reconductible une fois pour le lot n° 1 écoles et de deux ans pour le lot n° 2 services municipaux, à compter du 1er juillet 2016, conformément à l'article 35 II 5°) du code des

marchés publics.

L'estimatif de la dépense est le suivant :

. Lot n° 1 écoles : 5 366,13 € HT pour la maintenance de deux années pour treize copieurs.

.Lot n° 2 services municipaux : 43 978,38 € HT pour deux années (location : 30 888,00 € HT ; maintenance : 13 090,38 € HT) ;

Le montant du marché initial s'élève à 170 172,66 € HT (35 354,49 pour le lot n° 1 écoles et 134 818,17 € HT pour le lot n° 2 services municipaux).

Le montant estimatif du marché complémentaire s'élève à 49 344,51 € HT (5 366,13 € HT pour le lot n° 1 écoles et 43 978,38 € HT pour le lot n° 2 services municipaux), soit 29 % du montant du marché initial.

Les membres de la commission d'appel d'offres ayant approuvé, à l'unanimité, la proposition de passer un marché complémentaire.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché complémentaire à intervenir avec la société BUSINESS REPRO CENTRE pour le lot n° 1 écoles et avec la société RICOH pour le lot n° 2 services municipaux.

>Approuvé à l'unanimité

• **Travaux/Environnement**

- EAU POTABLE - ÉQUIPEMENT ET RACCORDEMENT DU FORAGE D'ORSONVILLE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

La parcelle cadastrée section YL numéro 83 est le terrain d'assiette du forage d'ORSONVILLE réalisé en vue de sécuriser l'approvisionnement en eau potable de CHATEAUDUN.

Afin d'assurer la mise en service de ce forage, des travaux d'équipement et de raccordement seront réalisés selon les postes suivants :

- Maîtrise d'oeuvre,
- Adduction d'eau potable,
- Maçonnerie,
- Process de pompage,
- Process de traitement et de raccordement,
- Raccordement ERDF,
- Prestation du concessionnaire.

Ces travaux estimés à 612.753,00 € H.T. soit 735.303,60 € T.T.C. sont aidés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à la hauteur de 40 %, sous la forme d'un prêt à taux zéro remboursable par annuité sur une durée de 15 ans avec un an de différé.

La commission des finances a émis un avis favorable.

Il est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents y afférents.

>Approuvé à l'unanimité

• **Urbanisme**

- DENOMINATION DE VOIE – LOUIS PERGAUD

Dans le cadre de l'opération de Renouvellement Urbain du quartier Camus/De Gaulle, il est proposé de dénommer la voie qui desservira les dix logements locatifs situés entre la rue des Martineaux et la rue Abbé Desjouis : rue Louis Pergaud.

La commission urbanisme a émis un avis favorable.

>Approuvé à l'unanimité

- DENOMINATION DE VOIE – RUE DE LA BRUYERE

Dans le cadre de l'implantation de nouveaux bâtiments au sein du parc d'activités de la Bruyère il est proposé de dénommer la voie figurant en jaune sur le plan ci-après annexé : rue de la Bruyère. La commission urbanisme a émis un avis favorable.

>Approuvé à l'unanimité

• Culture

- MEDIATHEQUE - ACQUISITION DE DIX LISEUSES - DEMANDE DE SUBVENTION - D.R.A.C. DU CENTRE

La médiathèque souhaite acquérir dix liseuses. Aujourd'hui, en France, seules 200 médiathèques assurent un prêt de ce type.

Cette acquisition permettra de développer le volet numérique et d'attirer un nouveau public à la médiathèque

La dépense sera inscrite au budget d'investissement.

La D.R.A.C. du Centre peut subventionner cette acquisition sur la base de 35 % du montant H.T. de la dépense.

Le plan de financement de l'action se présente comme suit :

Dépenses

Montant total des actions H.T. 1 333,33 €

Soit un montant des dépenses T.T.C.. 1 600,00 €

Recettes

Subvention D.R.A.C du Centre 466,66 €

Participation de la Ville 1 133,34 €

Soit un montant des recettes T.T.C. 1 600,00 €

La commission des finances a émis un avis favorable.

>Approuvé à l'unanimité

- MEDIATHEQUE - DIFFUSION DU LIVRE AUPRÈS DES PUBLICS EMPÊCHES ET ELOIGNES – DEMANDE DE SUBVENTION - CENTRE NATIONAL DU LIVRE (C.N.L.)

Le Centre National du Livre (C.N.L.) a mis en place en 2015 un dispositif d'aide aux acquisitions pour les médiathèques assurant un travail important en direction des publics empêchés et éloignés qui nécessite des actions particulières pour bénéficier d'une égalité d'accès au livre et à la lecture.

Sur un budget d'acquisitions de 60 000 € (6065-livres, disques, abonnements), la médiathèque prévoit de consacrer 5 000 € à l'acquisition d'ouvrages et de liseuses pour les publics empêchés.

Le Centre de détention, l'Ehpad, font l'objet de partenariats afin d'assurer un service optimal à ces publics.

Parallèlement, les jeunes de l'I.M.E., les Papillons Blancs, la Fondation Bordas, le Centre médico-psychologique fréquentent au quotidien la médiathèque de Châteaudun.

Au-delà de l'acquisition de collections, des actions de médiation ont été mises en place pour le Printemps des Poètes 2016, par exemple, qui s'est déroulé du 4 au 20 mars dernier.

En raison des nombreuses actions en direction de ces publics, la Ville de Châteaudun sollicite une aide maximale de 70 % du montant du coût éligible au C.N.L. .

Le plan de financement de l'action se présente comme suit :

Dépenses

Montant total des actions H.T. 4 739,34 €

Soit un montant des dépenses T.T.C.. 5 000,00 €

Recettes

Subvention Centre National du Livre 3 317,54 €

Participation de la Ville 1 682,46 €

Soit un montant des recettes T.T.C. 5 000,00 €

La commission des finances a émis un avis favorable.

>Approuvé à l'unanimité

- MEDIATHEQUE – « LIRE EN SHORT EN 2016 » – DEMANDE DE SUBVENTION - CENTRE NATIONAL DU LIVRE (C.N.L.)

Le ministère de la Culture et de la Communication, en partenariat avec le C.N.L., a mis en place depuis 2015 la manifestation « Lire en Short ». Cette dernière se déroulera cette année du 20 au 31 juillet.

L'objectif de cette action est de promouvoir le livre et la lecture auprès des jeunes, en allant à la rencontre des enfants, des adolescents et des parents, sur leurs lieux de vie ou de vacances.

La Ville de Châteaudun prévoit pour cette seconde édition d'organiser des lectures au camping municipal, de mettre à disposition des livres à la piscine et de créer des animations autour du pop-up à la médiathèque afin d'attirer l'attention du public et de le surprendre.

Deux ateliers de création pop-up animés par Eric Singelin, illustrateur, seront ainsi proposés à la médiathèque.

Le pop-up vise à créer des livres, des cartes et des décors animés où les images surgissent en relief et provoquent un effet de surprise.

La médiathèque de Châteaudun a demandé une labellisation de ses actions programmées pour « Lire en Short 2016 » - « Quand le livre s'anime à la médiathèque, au camping et à la piscine ».

La Ville de Châteaudun sollicite le C.N.L. à hauteur de 50 % du montant du projet de l'atelier pop-up.

Le plan de financement de l'action se présente comme suit :

Dépenses

Montant total des actions H.T. 565,00 €

Soit un montant des dépenses T.T.C. **678,00 €**

Recettes

Subvention Centre National du Livre 282,50 €

Participation de la Ville 395,50 €

Soit un montant des recettes T.T.C. **678,00 €**

La commission des finances a émis un avis favorable.

Il est proposé :

- d'approuver le plan de financement,
- de solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Centre National du Livre,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir.

>Approuvé à l'unanimité

- COMMEMORATIONS DE LA GUERRE 1914-1918 - MISSION CENTENAIRE – DEMANDE DE SUBVENTION 2016

Afin d'accompagner l'ensemble des projets développés dans le cadre de la préparation du centenaire, la mission du centenaire a créé un label permettant de valoriser les projets les plus innovants. Le label permet de figurer sur le programme officiel des commémorations du centenaire et d'être éligible à un financement de la mission.

A ce titre, deux subventions sont sollicitées pour les actions suivantes.

- Exposition du musée : « Les Animaux et la Grande Guerre » constituée de 30 panneaux et photos encadrés. L'animal soutien du soldat, un regard original et inattendu sur la guerre. Cette exposition a aussi fait l'objet d'une demande auprès de la DRAC.

-Exposition de la médiathèque : « Les Affiches et la Grande Guerre » : présentation d'une dizaine d'affiches de propagande réalisées par les plus grands illustrateurs accompagnées d'une dizaine d'avis à la population. Cette exposition graphique et esthétique est réalisée avec les fonds patrimoniaux de la Médiathèque et le prêt d'objets du Musée et des Archives.

Le plan de financement de ces deux actions se présente comme suit :

1 - Pour le musée

Dépenses

Montant total des actions H.T. 2 725,83 €

Soit un montant des dépenses T.T.C. 3 271,00 €

Recettes

Subvention D.R.A.C. Centre 1 053,00 €

Subvention mission centenaire. 1 000,00 €

Participation de la Ville 1 218,00 €

Soit un montant des recettes T.T.C. 3 271,00 € 2 - Pour la médiathèque

Dépenses

Montant total des actions H.T. 1 406,67 €

Soit un montant des dépenses T.T.C. 1 688,00 €

Recettes

Subvention Centenaire 1 688,00 €

Participation Ville 0,00 €

Soit un montant des dépenses T.T.C. 1 688,00 €

>Approuvé à l'unanimité

• Personnel

- ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DU DOCUMENT UNIQUE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU FONDS NATIONAL DE PREVENTION (F.N.P.) DE LA CAISSE NATIONALE DE RETRAITE DES AGENTS DES COLLECTIVITES LOCALES (C.N.R.A.C.L.)

Tout employeur public, quel que soit sa taille ou le nombre d'agents a pour obligation de réaliser une Évaluation des Risques Professionnels (EVRP)

La Ville de Châteaudun a lancé la démarche d'évaluation des risques professionnels auprès des agents avec l'aide du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir.

Cette évaluation doit être ensuite formalisée dans un document de synthèse dénommé document unique.

Dans ce cadre, une subvention peut-être sollicitée auprès du Fonds Nationale de Prévention (F.N.P.) qui a pour vocation d'encourager et d'accompagner le développement d'actions de prévention dans le milieu du travail. L'aide apportée par le F.N.P. prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet sur une durée limitée à un an maximum, par l'ensemble des acteurs internes spécifiquement mobilisés sur le sujet.

>Approuvé à l'unanimité

- CREATION D'UN POSTE DE SAISONNIER POUR LE CENTRE NAUTIQUE

Afin d'assurer le bon fonctionnement du centre nautique pendant la période estivale, il y a lieu de recourir à un emploi de saisonnier.

Cet agent assurera notamment la surveillance des bassins et du toboggan pendant les congés annuels du personnel titulaire.

Il devra être titulaire du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif aux Activités de la Natation (B.E.E.S.A.N.) ou du Brevet National de Surveillance et de Sauvetage Aquatique (B.N.S.S.A.).

Conformément à la loi du 26 janvier 1984 modifiée, article 3, il est proposé la création d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives, à temps complet, du 1er juillet au 31 août 2015.

Il sera rémunéré sur le grade d'éducateur des activités physiques et sportives, 1er échelon.

>Approuvé à l'unanimité

- CREATION DE POSTES DE SAISONNIERS POUR LES CENTRES DE LOISIRS (BOIS DES GÂTS ET MAIL HENRI-VINCENT)

Afin d'assurer le bon fonctionnement des centres de loisirs du Bois des Gâts et du Mail Henri-

Vincent, il y a lieu de recourir à l'emploi de saisonniers durant les vacances d'été.

Ces agents exerceront les fonctions d'animateur des centres de loisirs.

Les recrutements se font dans le cadre des dispositions relatives à l'encadrement des accueils de loisirs.

Conformément à la loi du 26 janvier 1984 modifiée, article 3, il est proposé la création de :

- 10 postes d'adjoint d'animation de 2ème classe, pour les centres de loisirs du mois de juillet,
- 10 postes d'adjoint d'animation de 2ème classe, pour les centres de loisirs du mois d'août.

Les agents recrutés seront rémunérés sur le taux horaire du grade d'adjoint d'animation de 2ème classe, 1er échelon, en fonction du nombre d'heures effectué.

>Approuvé à l'unanimité

Porté à connaissance des décisions

CF – Pièce jointe en annexe